

n°3

Avril 2018

FORÊTS **privées** du **Grand Est**

- Journal d'information forestière -

Renouveler les peuplements

Dossier technique :
Santé des forêts,
chalarose du frêne

EDITO

Forestiers, formez-vous !

L'État, la Région et les professions de la forêt et du bois du Grand Est mettent actuellement la dernière main au Programme Régional Forêt Bois (PRFB). Celui-ci orientera les politiques publiques de la filière pour les années à venir, à la fois en matière de gestion forestière, de transformation industrielle, de développement des usages du bois....

Dans ce cadre, l'Union de la forêt privée et le CRPF Grand Est préparent entre autres un important programme de formation pour les forestiers privés. L'offre de formation qui vous est présentée actuellement est de qualité et trouve son public, les cycles fonctionnent et sont bien fréquentés. Mais cette offre est quantitativement insuffisante : les Fogefor, très développés en Champagne-Ardenne, le sont insuffisamment en Lorraine-Alsace ; les journées "Rencontrons-nous", bien implantées en Lorraine-Alsace sont peu proposées en Champagne-Ardenne ; les Cetef, groupes de perfectionnement pour forestiers déjà avertis, sont peu répandus. Si bien qu'un pourcentage minime des propriétaires forestiers suit périodiquement une action de formation.

Cette situation est regrettable : la gestion forestière est une affaire complexe dans laquelle l'improvisation n'a pas sa place. Le changement climatique, les maladies, les parasites, la compliquent. Les attentes de l'industrie justifient des évolutions. Le standard de la certification PEFC vient de changer, il faut accompagner ses adhérents dans le respect des nouvelles exigences. Si nous voulons produire mieux, ou différemment, stocker plus de carbone, mieux protéger la biodiversité, il faut apprendre comment faire. La gestion forestière d'aujourd'hui requiert davantage de compétences que celle d'hier.

Pour faire face à ces exigences, le forestier privé n'est pas passé par l'école forestière. Sa forêt est son loisir, sa passion ou son devoir, mais ce n'est pas son métier. Pas d'autre solution pour lui que de se qualifier en participant régulièrement à des formations. Fransylva, notre fédération nationale, nous incite à être très ambitieux et à doubler nos programmes. Nous allons tenter de le faire. Dorénavant et déjà des forestiers meusiens et haut-marnais trouveront dans cette revue un encart présentant des formations nouvelles dans le département.

François Godinot

Président Fransylva Meuse, Animateur de la Commission formation
de l'Union Forestière et du CRPF Grand Est

Sommaire

3

Actualités régionales

- . Brèves
- . La forêt bouge, un site au service des propriétaires

5

Homme des bois

- . Bruno Frémont, médecin et forestier
- . Départ en retraite de Philippe Juino

6

Technique

- . Travail du sol et renouvellement des peuplements

7

Économie

- . La Région Grand Est incite au renouvellement des peuplements de faible valeur

8

Parole aux syndicats

- . Alsace : Équilibre forêt-gibier, bientôt des évolutions favorables, si ...
- . Haute-Marne : Olivier Landel succède à Dominique Barthélemy

10

Autour de nous

- . Les composés chimiques extractibles du bois

12

Formation

- . Participer à un FOGEFOR

Supplément technique

- . Le point sur la santé des forêts
- . La Chalarose du frêne

Actualités régionales

Dégâts de gibier : vers une amélioration de la situation ?

Forêts privées du Grand Est vous en avait précédemment informé, le PRFB -Programme Régional de la forêt et du bois, document-cadre fixant priorités et objectifs en la matière-, doit être validé avant la fin de l'année, sous la double autorité du préfet de Région et du président du Conseil Régional. La loi prévoit la mise en place d'un **comité paritaire forestiers/chasseurs** adossé au PRFB ; ce comité est chargé dans un 1^{er} temps de dresser un état des lieux de l'équilibre forêt/gibier, donc d'identifier les zones en déséquilibre. Dans un 2^{ème} temps, il doit élaborer un programme d'actions pour résorber ces zones en déséquilibre.

Sa composition est paritaire entre représentants des propriétaires forestiers et chasseurs, et les décisions doivent être prises par une majorité des 2/3.

En l'absence de majorité, c'est l'État qui arrête le programme d'actions.

Dans notre Région, **l'ensemble de la filière s'est exprimée de manière unanime et forte** sur ce sujet, demandant des avancées significatives. De nombreuses réunions ont eu lieu (*la Forêt Privée y était représentée par P. Bonhomme et V. Ott*), et **une carte des zones en déséquilibre sera bientôt actée** (voir article P. 8).

Le prochain numéro de notre revue vous donnera toutes les précisions.

Valorisation Bois et Territoires : le programme des Chambres d'Agriculture

Les missions des Chambres d'Agriculture en matière forestière doivent désormais se décliner dans un pôle "Valorisation Bois et Territoires", avec un programme d'actions soumis à un Comité National d'Orientation, CRPF et CNPF étant associés à la gouvernance. Le programme présenté par la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est **vient d'être validé** ; nous l'évoquerons dans notre prochain numéro, à l'occasion des départs en retraite des 2 responsables techniques "historiques" **Daniel Wohlhuter** en Alsace et **Eric Meurin** dans les Vosges.

Disparition de Jean-Paul Bastian,

1^{er} vice-président de la Chambre d'Agriculture du Grand Est Jean-Paul BASTIAN s'est éteint le 21 mars dernier, à l'âge de 67 ans. Fer de lance de l'agriculture alsacienne qu'il a défendue en exerçant de nombreuses responsabilités syndicales, il a également soutenu la forêt privée en pérennisant les postes de conseillers forestiers en Alsace. Jean-Paul BASTIAN a en particulier contribué à la création de Forestiers d'Alsace, Fédération des 10 associations forestières locales, et à l'essor de la Coopérative des Sylviculteurs d'Alsace (COSYLVAL).

RAPPEL : Nouvelle déclaration obligatoire pour les groupements forestiers

Toutes les sociétés, et en particulier les groupements forestiers, doivent, sous peine d'amende, renseigner le "registre des bénéficiaires effectifs" : il s'agit de déclarer les membres détenant plus de 25 % des parts et/ou les gérants. Documents téléchargeables sur : <https://www.infogreffe.fr/rbe>

NOUVEAU ! Formation « Sylviculture des feuillus précieux »

À l'instar du cursus de formations consacrées aux plantations forestières mis en place depuis l'année dernière, l'ONF et le CNPF proposent une nouvelle formation collaborative dédiée à la sylviculture d'essences qualifiées de précieuses. 2 sessions sont prévues et se dérouleront en Alsace. La 1^{ère} vient d'avoir lieu, la suivante aura lieu du 26 au 28 septembre. Animée par des techniciens de la forêt publique et privée cette formation s'adresse tant aux gestionnaires qu'aux propriétaires avertis qui s'interrogent sur la conduite de ces essences en plantation ou en peuplements naturels.

Contact : Alban DEPAIX - DRH/DRHE - Centre national de formation - 03 83 23 40 19 - alban.depaix@onf.fr

Le CRPF sera présent les **23 et 24 juin 2018**, à la manifestation "**Chasse et terroir en fête**", orchestrée par la Fédération des Chasseurs de la Marne, à Châlons-en-Champagne. Plus d'informations sur www.fdc51.com/chasse-terroir-fete-2018/

LES DISPOSITIFS FISCAUX DÉFI RECONDUITS

Les Dispositifs d'Encouragement Fiscal à l'Investissement forestier, appelés DÉFI, ont été reconduits jusqu'en 2020. Ils permettent réduction ou crédits d'impôt pour les contribuables domiciliés en France réalisant des investissements forestiers. En particulier, tous les travaux d'amélioration, tels que plantations, dégagements, élagage..., sont éligibles sous réserve qu'ils soient effectués dans une propriété d'au moins 10 ha (pas de seuil de surface pour les adhérents à un groupement de producteurs).

"LA FORÊT BOUGE" : une plateforme numérique au service des propriétaires

Depuis quelques semaines, une plateforme internet d'un nouveau genre est apparue sur la "toile" décryptage, présentation des services offerts aux propriétaires et modalités d'adhésion.

Historiquement, la naissance de ce site internet trouve son origine en Auvergne. Dans l'esprit de ses concepteurs, l'idée était de mettre en relation les propriétaires de forêts, généralement de petite taille avec les professionnels de la gestion et de l'exploitation forestière, pour faciliter l'exploitation des bois. Lancée en 2014, cette plateforme est aujourd'hui pleinement opérationnelle. Séduit par le concept et sous l'impulsion du CNPF, l'État a soutenu le projet en proposant le développement de l'outil à l'échelle nationale.

Présentation du site et des services

Il ne s'agissait pas de reproduire ce qui se trouve déjà sur internet mais bien d'imaginer et proposer un outil complémentaire et innovant dans ses principes et dans son utilisation.

Il offre donc des services aux propriétaires et professionnels comme l'illustre la capture d'écran ci-dessous.

De "gérer sa forêt" ou avoir accès au "foncier forestier" en passant par "trouver un professionnel" pour la gestion ou l'ex-

ploitation des bois, ou "connaître le prix des bois", toutes ces démarches peuvent être faites en ligne une fois l'inscription effectuée. Les professionnels de la gestion forestière sont également invités à s'inscrire en précisant leurs types d'activités et leurs zones d'intervention de façon à pouvoir utiliser le service "gérer ses chantiers". Les propriétaires peuvent donc choisir l'entreprise ou le professionnel en fonction des travaux qu'ils souhaitent réaliser (coupe de bois, plantation...).

Comment s'inscrire ?

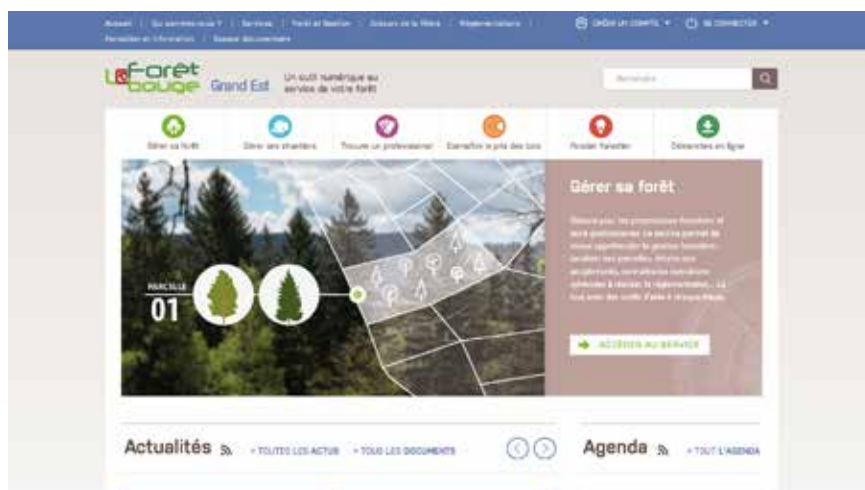
L'inscription est facile et gratuite. Il suffit de suivre les indications, rentrer son nom, prénom, adresse, la situation de ses parcelles cadastrales... Une description des peuplements forestiers permettant de préciser les essences est proposée. Les choix se font très facilement : s'agit-il d'un peuplement feuillu ou résineux ; d'une futaie ou d'un jeune peuplement ; dominé par les gros ou les petits bois...? Toutes les questions demandent une réponse. Une fois vos parcelles saisies, vous pouvez également avoir accès aux

de protection réglementaires ou contractuelles qui s'appliquent à la propriété : Natura 2000, réserve naturelle, forêt de protection... Ainsi, si vous êtes concernés par l'une ou l'autre de ces mesures, un document d'information est généré pour connaître les démarches à suivre de façon à tenir compte des éventuelles contraintes dans la gestion de votre forêt. Des renvois sur des sites ou des documents à télécharger tels que documents de gestion vous permettront d'approfondir certaines notions telles que documents de gestion durable, réglementation des coupes, biodiversité.

La Forêt Bouge est un site qui est en cours d'enrichissement notamment par l'inscription des professionnels. Il sera pleinement opérationnel dans les semaines qui viennent. Alors, **inscrivez-vous et faites-nous partager vos impressions, critiques, remarques** pour que nous puissions améliorer la convivialité et le contenu de notre site, "La Forêt Bouge" dont l'adresse est la suivante <http://www.laforetbouge.fr/grandest/>

Stéphane Asaël - CRPF

Eric Karcher - DRAAF



♦ **Thomas Glay** est depuis le 1^{er} janvier technicien CRPF de l'antenne des Ardennes en remplacement de Régis Drouhin. Il a occupé précédemment différentes missions dans les CRPF et en particulier la charge d'un plan de massif dans les Vosges au nord de St Dié.

♦ **Philippe Laden** jusqu'alors adjoint au directeur au CRPF à Metz devient directeur-adjoint du CRPF Grand Est en résidence administrative à Châlons-en-Champagne.

Homme des bois



Bruno Frémont, médecin ET forestier

Bruno Frémont a la soixantaine plus qu'active ! Urgentiste au SAMU 55, seul médecin légiste du département, il a récemment fait la "une" de l'actu en identifiant pour la 1^{ère} fois, génétiquement, un "poilu" de 14-18. Malgré les gardes avec nuits blanches et un planning chargé, il trouve néanmoins le temps de s'occuper de ses chevaux et de ses forêts. 2 passions nécessaires qui lui procurent un équilibre indispensable à cette profession physiquement et psychologiquement dif-

ficile. Avec détermination, il a repris la gestion des forêts familiales. Membre fondateur des Jeunes Sylviculteurs de l'Est en 1982, il vient d'en quitter la présidence qu'il occupait depuis 1996. Il est un actif vice-président de Forestiers Privés 55 et de Gedefor, et a été élu conseiller du CRPF, en 2017.

On sent que vous ressentez pour vos forêts un attachement viscéral ?

Oui, effectivement, tout petit j'allais déjà en forêt avec mon père. Lui aussi était médecin et légiste, et les arbres lui faisaient oublier sa vie éreintante et les horreurs de la médecine légale. Je suis d'une famille terrienne qui depuis 4 générations a reboisé des terres et acheté des parcelles voisines. Après cette enfance en forêt, j'ai fait comme mon père. Et, j'étais tellement passionné que j'ai même arrêté 2 fois mes études : avec ma tronçonneuse et mon vieux "Vierzon", je suis devenu bûcheron ! J'ai un don presque inné pour comprendre la forêt. Je sens les sols, je sais comment les arbres vont pousser, ce que sera la forêt demain. Et le fait d'y passer du temps, d'y mener des expériences, de suivre des formations (au début avec la FVFE), m'a beaucoup enrichi. Lors de la tempête de 99, c'est avec mon cheval Filou que j'ai débardé mes chablis : il est plus aisé d'appréhender les difficultés d'exploitation quand on connaît le métier, non ?

La forêt comme source d'équilibre ?

Ma profession ne cesse de me rappeler que la vie peut s'arrêter à tout moment, dramatiquement, brutalement. La forêt, elle, ne meurt jamais et c'est d'ailleurs là que j'ai mis les cendres de mon père. Dès que j'ai une

heure devant moi je "monte" au bois, je dégage, nettoie, me bats contre les ronces et les lianes, c'est aussi une forme de thérapie.

Avec ce 1^{er} mandat au CRPF, vous succédez à votre père, le Dr Jean Frémont qui y a siégé de 1993 à 2005 : quelles sont vos motivations et vos combats ?

Je souhaite défendre notre profession, particulièrement les petits propriétaires "méritants" qui oeuvrent avec passion et respect pour valoriser leurs parcelles. Il faut comprendre l'intérêt de se regrouper pour mieux se défendre ! Je me bats pour que le sylviculteur soit respecté, entre autres, face à la toute puissance du monde de la chasse. En Meuse, les ACCA sont exorbitantes : en dessous de 60 ha, le propriétaire est spolié de son droit de chasse. C'est injuste par comparaison aux autres départements. J'ai d'ailleurs, après un long combat, gagné devant le Conseil d'État -avec l'appui de Fransylva 55- dans un procès visant à reconnaître la continuité d'un territoire et faire ainsi valoir l'opposition à l'action de l'ACCA qui voulait s'approprier le droit de chasse. L'indemnité de l'État se fait attendre, mais je ne l'ai pas fait pour ça, ce qui compte, c'est la victoire morale ! Et, je souhaite que mon expérience puisse servir...

Marie-Françoise Grillot - CRPF

Départ en retraite de Philippe Juino



Après sa formation à l'ENITEF et quelques mois passés au CNRF de Champenoux (désormais INRA), Philippe Juino intègre comme ingénieur le CRPF Nord-Picardie en 1978. Il y reste 14 ans et arrive en 1992 au CRPF Champagne-Ardenne où il occupe jusqu'à la fin de 2017 le poste de directeur-adjoint.

Évidemment près de 40 années passées au sein de la forêt privée "laissent des traces", et nous avons demandé à Philippe d'évoquer les plus marquantes : "Ce sont d'abord les hommes et femmes cotoyés : ce sont 2 voire 3 générations de la même famille qu'il m'a été permis de rencontrer, d'informer, voire de former.

C'est aussi une forte évolution des techniques sylvicoles avec l'augmentation de l'irrégularisation des forêts et la diminution des transformations. Le choix des essences devient de plus en plus compliqué en raison des maladies (frêne, peuplier...), des demandes des industriels (où est le temps où un lot de merisier ou de noyer valait une petite fortune !), des contraintes environnementales et malheureusement du développement des problèmes liés à l'équilibre sylvo-cynégétique. Enfin, j'ai vu l'évolution des documents de gestion et je dois reconnaître que la simplification n'a jamais été à l'ordre du jour. Qu'en sera-t-il avec internet et la télé-procédure pour les PSG ? Je laisse ces pistes de réflexions à mes successeurs !".

Des outils innovants pour travailler le sol avant le renouvellement des peuplements : comment, avec quoi et pourquoi ?

Le propriétaire est souvent confronté à un envahissement de sa parcelle par un tapis d'herbes, de ronce ou de fougère aigle, à la suite d'une coupe rase ou d'un coup de vent violent qui rend difficile voire impossible la régénération naturelle ou artificielle.

Plutôt que procéder à des travaux longs et lourds de remise en état de ces situations, sont apparus, depuis quelques années déjà, des solutions alternatives utilisant des matériaux plus légers permettant de s'adapter à une palette de problématiques rencontrées et de caractéristiques physiques et biologiques des sols.

Le sylva'cass, le scarificateur réversible, la pioche-herse, le module 3D...

ces termes un peu barbares correspondent à des outils imaginés, développés et modernisés par le tandem Claude Becker et l'entreprise de travaux forestiers Volenzisi. Montés sur des engins chenillés de travaux publics de 5 à 15 tonnes, ces outils peuvent intervenir à différentes étapes de l'itinéraire sylvicole de la préparation du terrain à l'entretien de la jeune plantation, puisqu'ils permettent de réaliser des cloisonnements, de travailler en plein, en ligne ou par plateau, de décaper superficiellement le sol, de restaurer la qualité des sols après compactage...

Ces interventions et le choix des matériels sont cependant conditionnées par :

- une bonne analyse de l'état et de la situation de la parcelle (parcelle enfrichée, présence de végétation



revient entre 1,10 et 1,30 € le mètre linéaire, en fonction de la taille du chantier à réaliser.

Autre exemple, la mise en place de plateaux entourés d'un tressage de bois contrariant ainsi la "curiosité" du gibier, revient à environ 15 € le plateau. Dans cet itinéraire, il s'agit d'installer 70 plateaux/ha. En outre, la technique utilisée permet l'économie d'au moins 2 dégagements des plantations.

Une partie des nouveaux outils a été améliorée ou développée grâce au projet IPLor (Innover la Plantation en Lorraine) associant de nombreux partenaires, notamment l'INRA, soutenu financièrement par la Région Grand Est et l'État.

Des chantiers de démonstrations ont eu lieu au cours du 1^{er} semestre de 2018 dans le cadre d'un programme européen "Interreg Grande Région - Regiowood 2" et inscrits dans le programme "Rencontrons-Nous" du CRPF Grand Est. Il n'est pas exclu de poursuivre ces rencontres de terrain au cours de l'année 2019.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site "La Forêt Bouge" (onglet "Forêt et Gestion" puis "les bons arbres sur les bons sols").

concurrente, hydromorphie du sol, sensibilité du sol au tassement, topographie, pente...);

- les conditions climatiques et l'époque de réalisation des travaux ;
- la dimension du chantier ;
- les choix du propriétaire (renouvellement par plantation ou régénération naturelle, choix d'une intervention en plein ou par plateau...);
- la dextérité et l'expérience du chauffeur de la pelle qui doit obligatoirement posséder des notions de sylviculture.

En guise d'exemple, le travail du sol en ligne, espacée de 2,50 à 3 m sur un sol partiellement compacté, consécutivement à une coupe rase,

Stéphane Asaël
Juliette Boiffin

BILAN 2017 DE LA SANTÉ DES FORÊTS EN RÉGION GRAND EST : les faits marquants

L'année 2017 a été marquée par des conditions climatiques plutôt défavorables à la végétation forestière. Retour sur les problèmes sanitaires majeurs (hors chalarose).

La **sécheresse printanière** a été défavorable aux jeunes plantations, mais les fortes mortalités ont été rares.

Mi-janvier, la **tempête Egon** a touché les Ardennes, la Marne et le nord meusien et a occasionné plusieurs milliers de m³ de chablis et volis d'épicéa, de douglas et de hêtre.

Les **gelées tardives** de fin avril-début mai ont endommagé les pousses de feuillus et de certains résineux, particulièrement sur semis et jeunes plants. Les hêtraies acidiphiles du massif vosgien et de sa périphérie ont également été touchées : un déficit foliaire important lié à un phénomène de microphyllie (feuilles anormalement petites) a été observé sur des hêtres adultes. Le gel tardif, intervenant sur des arbres déjà affaiblis par les épisodes passés de sécheresse-canicule et la fructification abondante de 2016, sont probablement à l'origine de ce phénomène.

Cependant, les déficits hydriques récurrents depuis 3 ans ont contribué à affaiblir certaines essences en limite stationnelle.

Des **rougissements du sapin pectiné**, par bouquets ou en arbres isolés, ont ainsi été observés dans le sud du massif vosgien. Ces mortalités liées au stress hydrique sont notées depuis plusieurs années, particulièrement en versant sud, à basse altitude ou sur sol peu profond. Elles se sont accentuées en 2017, à la faveur d'attaques d'insectes sous-corticaux (scolytes, pissode), favorisées par l'affaiblissement des sapins.

De nombreuses attaques de **Sphaeropsis des pins** ont été signalées sur l'ensemble de la région. Ce champignon provoque un dessèchement des pousses de l'année ainsi qu'un dessèchement partiel ou total de branches et/ou de cimes sur arbre adulte. Les peuplements de pin sylvestre sur stations à faible réserve en eau ont été fortement impactés : plateaux calcaires du sud de la Haute-Marne et de l'Aube, forêt de la Harth dans le Haut-Rhin. Là encore, les épisodes de sécheresse des années passées ont affaibli les arbres, alors plus sensibles à ce pathogène.



Photo : J.-C. Sztuka

8000 ha défoliés par la processionnaire du chêne près d'Etain (55)

Parmi les insectes, les attaques du typographe, scolyte de l'épicéa, ont plutôt été en augmentation, mais les foyers sont majoritairement restés de faible envergure. La processionnaire du chêne paraît en nette extension dans de nombreux massifs du Grand Est. De fortes pullulations avec défoliations importantes ont été observées entre le lac de Madine et Etain, et plus localement en Champagne humide et dans la plaine lorraine. Des premières pullulations de **processionnaire du pin** ont été observées dans l'Aube, où elle apparaît désormais bien implantée, tout comme dans le sud de la Marne.

Cette synthèse est réalisée à partir du "Bilan 2017 de la santé des forêts en région Grand Est" édité par le Pôle Interrégional de la Santé des Forêts du Nord-Est.

Les techniciens départementaux du CNPF sont aussi Correspondants-Observateurs pour la Santé des Forêts. Vous pouvez les contacter en cas de problèmes phytosanitaires forestiers.

Attaque de *Sphaeropsis sapinea* sur pin sylvestre à Les Ricey (10)



Photo : Bernard Bouchet - CRPF GE © CNPF

CHALARA FRAXINEA, un champignon redoutable

Retour sur une invasion

En 2008, en Haute-Saône, un Correspondant Observateur du Département de la Santé des Forêts signale des symptômes nouveaux de dépérissement des frênes. Le 1^{er} signe détecté est le dessèchement de l'extrémité des branches dans le houppier. Le lien est rapidement fait avec une maladie émergente présente dans l'Est de l'Europe depuis le début des années 1990 et dont la responsabilité est attribuée à un champignon : le *Chalara fraxinea*. Les enquêtes lancées par le DSF font apparaître fin 2009 que les régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté sont contaminées.

Avancée de la Chalarose du frêne en France de 2008 à 2016



Un ravageur aux multiples facettes

Depuis 2008, la recherche a retracé l'histoire de cette invasion. Ce champignon est originaire de l'Est de l'Asie où il cohabite avec les frênes locaux, sans engendrer de dépérissement. La forme asexuée du champignon *Chalara fraxinea* est identifiée dès 2006 (sa forme sexuée *Hymenoscyphus pseudoalbidus* ne sera décrite qu'en 2010). À cette période, son impact est observé dans les houppiers. **Le champignon pénètre dans les feuilles**, conduisant à leur dessèchement dans un 1^{er} temps, puis à celui des petits rameaux pour aller jusqu'aux branches entières. Le frêne peut alors réagir en produisant des gourmands pour compenser la perte de masse foliaire. En 2012, l'INRA de Nancy met en évidence que des **nécroses au collet**, décrites dans le reste de l'Europe mais attribuées à tort à l'Armillaire (un champignon opportuniste), sont en fait initiées par *H. pseudoalbidus*.

Ce 2nd symptôme se révèle beaucoup plus mortifère. En effet, si le dépérissement des houppiers conduit à la mortalité des jeunes plants jusqu'au stade perchis, les nécroses au collet **entraînent la mortalité des arbres** (à partir de + 75 % de la circonférence au collet nécrosée, 20 à 50 % de mortalité l'année suivante, en fonction du diamètre des arbres). Ces nécroses sont plus fréquentes dans les régions plus anciennement contaminées. L'étendue de ces 2 symptômes, collet et houppier, n'est pas systématiquement corrélée : des arbres présentant un faible déficit foliaire peuvent avoir + de 75 % de leur circonférence nécrosée. Malgré ces 2 zones d'impact, il est clairement établi que *C. fraxinea* n'est pas une maladie vasculaire.

Des enseignements pour les forestiers

Les programmes de recherche ont permis de confirmer qu'il existe une proportion des frênes asymptomatiques de 1 à 5 % des individus : pas ou peu de signe de la maladie, dans un environnement où le champignon est bien présent. Et cette résistance est transmissible à la descendance. Ce point est à la base des premiers conseils transmis aux forestiers : **ne pas couper systématiquement tous les frênes afin de préserver une population résistante**. Autre point, la densité de spores détermine le développement des nécroses au collet. Or ces spores sont issus des fructifications du champignon sur les pétioles. Si ce cycle est contrarié, les arbres présentent moins de symptômes : ce peut être le cas en ville (ramassage des feuilles), ou en forêt dans des peuplements mélangés à faible surface terrière de frêne et après une 1^{ère} éclaircie.



CHALFRAX

À la suite de l'apparition de la chalarose en 2008, le monde forestier a été pris de court par les impacts et la rapidité de progression de la maladie. Le programme CHALFRAX a ainsi vu le jour.

C'est un projet de recherche-développement-innovation porté par le CNPF avec divers partenaires (voir logos ci-dessus). Son programme d'actions prévoit d'aboutir à une stratégie de gestion harmonisée et opérationnelle au service des politiques forestières pour la gestion des frênaies sinistrées par la chalarose. Au terme de 5 années d'investigations, cette stratégie s'efforcera de restituer les avancées de la recherche et de proposer aux acteurs de la filière forêt-bois, des solutions techniques adaptées.

OBJECTIFS ET PLAN D'ACTIONS

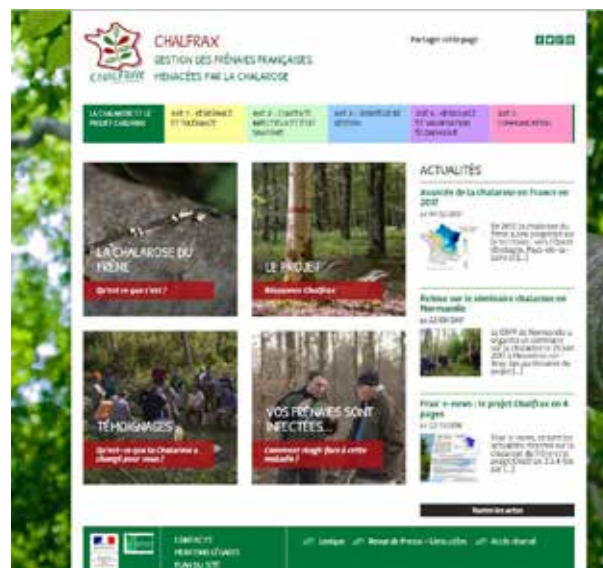
- Initier la constitution d'une population de frênes résistants à la maladie.
- Examiner les conditions de développement de la maladie, en étudiant plus finement l'expression des dégâts, selon différents scénarios sylvicoles.
- Mesurer les impacts sur la valorisation économique de la ressource et les marchés.
- Modéliser des scénarios économiques selon différentes hypothèses d'évolution sanitaire.
- Construire des outils de diagnostic et d'aide à la décision permettant de proposer aux propriétaires et gestionnaires des itinéraires de gestion pour les peuplements infectés.

Faire les demandes de coupes appropriées

Dans les forêts à PSG, les propriétaires et gestionnaires demandent fréquemment des autorisations de coupes d'urgence pour les frênaies atteintes de chalarose, ce qui n'est pas adapté à la situation : pour les Bois Moyens et les Gros Bois, la maladie ne provoque pas un dépérissement immédiat. C'est une **demande de coupe extraordinaire** qui doit être déposée auprès du CRPF.

Le site internet Chalfrax est disponible :

www.chalfrax.cnpf.fr pour vous informer et suivre les travaux sur la chalarose.



Frêne et Chalarose dans le Grand Est

D'après les résultats de l'étude Chalfrax (source IGN), les peuplements dans lesquels le frêne est présent à plus de 50 % représentent dans le Grand Est plus de 266 000 ha (15 % de la surface totale forestière) soit l'équivalent de 19 millions de m³. Le Grand Est est probablement à ce jour la région la plus touchée de France.

Les principaux conseils de gestion sont les suivants :

- 1 Dans la mesure du possible, l'exploitation doit porter prioritairement sur les individus présentant plus de 50 % de mortalité de branches et/ou plus de 75 % de la circonférence nécrosée au collet.
- 2 Il serait inopportun d'envisager des plantations de frênes, et il est déconseillé d'engager des travaux dans les jeunes peuplements.

Focus sur l'expérience acquise dans 2 pays touchés avant la France

En Pologne, où le frêne couvre 33 000 ha, les 1^{ers} symptômes de dépérissement apparaissent en 1992 dans le nord-est pour atteindre tout le pays en 2001. En 2006, le professeur polonais Kowalski identifie pour la 1^{ère} fois la forme asexuée du champignon pathogène, *Chalara fraxinea*.

Le travail de recherche s'oriente surtout vers la conservation des ressources génétiques du frêne à partir de prélèvements réalisés sur des arbres asymptomatiques, dans la perspective de futures créations variétales. Une moindre sensibilité à la maladie des frênes "précoces" - qui débourent tôt au printemps et perdent leurs feuilles tôt à l'automne - a été observée.

Parmi les préconisations de gestion, on peut noter :

- ◆ la limitation de l'exploitation des frênes, même malades,
- ◆ la récolte de graines sur des frênes sains et précoces et la promotion de campagnes de plantation de frêne, en mélange, à partir de ce matériel sélectionné,
- ◆ l'utilisation de la régénération naturelle qui est à favoriser.

En Allemagne, moins de 10 ans se sont écoulés entre les 1^{ères} observations de la chalarose dans le nord-est en 2002 et son expansion à tout le pays. Le frêne y occupe 215 000 ha. Les différents Länder ont lancé des expérimentations variées, avec des résultats parfois contradictoires.

Un consensus se dégage cependant sur les principales recommandations de gestion :

- ◆ limiter les interventions dans les jeunes peuplements,
- ◆ poursuivre les éclaircies dans les peuplements adultes au profit des frênes peu atteints et les essences d'accompagnement adaptées,
- ◆ récolter les arbres ayant une perte de houppier de plus de 70 % ou une nécrose au collet avancée.

Comme en Pologne, un repérage de frênes sains a été mené et a conduit à la création de vergers à graines. Mais les plantations de frêne restent jusqu'à présent déconseillées. Une recherche sur des essences alternatives au frêne est menée localement. Une tendance positive se dégage dans l'évolution de la maladie dans les régénérations naturelles, où l'on observe jusqu'à 30 % de semis sains.

C. Négrignat, M. Baumeister, J-B. Wokan - CNPF

Réactions et ressenti d'un propriétaire forestier

Interview de M Chopin, co-gérant d'un groupement forestier de 230 ha dans la Marne

Quelle est l'importance du frêne dans votre forêt ?

Le frêne est la 2^{ème} essence de la réserve après le chêne. Il en constitue une proportion importante dans certaines stations de plateau (jusqu'à 40 % en nombre de tiges) mais surtout dans le vallon.



Que connaissez-vous de la Chalarose ?

J'avais été intrigué en août 2009 par une mortalité suspecte dans une régénération de frêne du vallon. L'arrivée de la chalarose nous a été révélée dans les années suivantes par les agents du CRPF ; elle est devenue manifeste et générale dans la forêt en 2012. Ce que j'en connais est surtout par les brochures CRPF-IDF (biologie, cycle du champignon, nécrose du collet) et l'observation de terrain : forte mortalité en régénération, gaulis et perchis, atteinte aux houppiers variable d'une année à l'autre et d'un arbre à l'autre, encore peu de mortalité en bois moyens et gros bois.

Avez-vous modifié les objectifs et directives de gestion à la suite de l'apparition de la maladie ?

Le renouvellement du PSG en 2016 a été l'occasion d'intégrer la chalarose dans la réflexion. Compte tenu de la qualité des peuplements régionaux de frêne, nous ne renonçons pas à une régénération naturelle, en espérant que des souches résistantes se révèlent, mais en ayant des essences associées pour prendre le relais au besoin. Passage prévu tous les 3 ans en été dans les parcelles riches en frêne, périodicité à moduler en fonction de l'expérience qui sera acquise sur la résilience ou la rapidité de dégradation des frênes ; réserve des petits et moyens bois les plus sains dans l'espoir de maintenir des souches locales résistantes ; critères de martelage des arbres atteints (> 60 % du houppier disparu, ou collet nécrosé) ; exploitation sélective normale des gros bois, un peu plus systématique des très gros bois.

Qu'attendez-vous des attentes du monde forestier par rapport à la Chalarose ?

Du côté recherche, des retours réguliers de programmes comme Chalfrax.

Du côté propriétaires et gestionnaires, une certaine solidarité pour ne pas tout couper tout de suite et inonder le marché, et pour donner ainsi une chance à l'émergence de souches résistantes, seul espoir de maintenir une frênaie pour les générations à venir.

La Région Grand Est incite au renouvellement des peuplements de faible valeur

La Région Grand Est met en place un dispositif intitulé "aide à l'amélioration de la valeur des peuplements forestiers", au bénéfice des propriétaires forestiers, publics ou privés. Ce dispositif consiste en une aide de 40 % du coût des travaux pour des chantiers de 4 ha et plus, non obligatoirement d'un seul tenant. Les travaux considérés concernent le renouvellement des peuplements de faible valeur, par plantation ou régénération naturelle ; les opérations de sélections de tiges, de détournage, sont également concernées. L'objectif est le financement de 300 chantiers/an, par des crédits régionaux et européens.

Le constat est sans appel : sans un coup de pouce de la collectivité, les investissements nécessaires à l'amélioration des peuplements les plus médiocres sont insuffisamment réalisés : ainsi depuis la disparition des aides du FFN ou de l'État, le nombre de plants plantés annuellement a été divisé par 6, même si une reprise s'amorce depuis quelque temps.

Considérant que l'amélioration du potentiel productif des forêts du Grand Est est capitale pour l'avenir de la filière amont et aval, la Région met en place une aide s'appuyant sur chacun des dispositifs des anciennes régions - permettant l'accès aux crédits européens FEADER- en "lissant" les différences par l'abondement de crédits régionaux. L'exercice était périlleux, il semble réussi, un point restant encore à régler (1).

Voici un résumé du dispositif :

Qui : Les communes, les propriétaires forestiers (personne physique ou morale) (1).

Quelles propriétés : Les forêts doivent disposer d'un document de gestion durable au moment de la demande de paiement (PSG, CBPS, RTG pour les propriétaires privés), et adhérer à un système de certification.

Les projets doivent faire un minimum de 4 ha, en 3 unités maximum de plus de 1 ha. Pour le peuplier, l'exigence de surface est 1 ha minimum, d'un seul tenant.

Quels travaux :

- Reboisement de peuplements de faible valeur et/ou non adaptés à la station forestière, comprenant travaux préparatoires, plants et plantation, interventions sylvicoles durant les 3 ans suivant la plantation, maîtrise d'œuvre. À noter que les protections contre le gibier sont éligibles mais peuvent être conditionnées pour les titulaires d'un bail de chasse à un niveau minimum de réalisation du plan de tir.
- Régénération naturelle des mélanges taillis futaies de faible valeur : mêmes travaux, des plantations en complément de la régénération pouvant être prévues.
- Opérations de sélections et de détournages.

Combien : Le taux d'aide est de 40 % du coût des travaux plafonné selon un référentiel.

Comment : Les dépôts de dossier doivent avoir lieu 2 fois par an. L'appel à projets actuel sera clos le 14 juin 2018, le dépôt suivant aura lieu entre mi-février et mi-mai 2019. Les dossiers et toute information doivent être demandés auprès de :

- La DDT des Vosges pour la Lorraine.

Le dossier complet est accessible sur le site de la Région Grand Est
Les échéances précises sont indiquées sur le site du CRPF Grand Est.

- La DDT concernée pour la Champagne-Ardenne.
- Le Conseil Régional pour l'Alsace.

Philippe Laden - CRPF

(1) À ce jour, les seuls propriétaires privés éligibles en Champagne-Ardenne sont les groupements forestiers (pouvant produire un K bis) avec un siège social local, et les gestionnaires forestiers pour le compte de leur mandants. Une demande de modificatif du règlement sera effectuée par la Région auprès de l'Europe pour que dès 2019, l'ensemble des propriétaires privés soient éligibles.

PEUPLIER

L'usine de déroulage Drouhin Thebault à Marigny-le-Châtel devrait être opérationnelle bientôt, Leroy-Industries à Epernay augmente ses capacités, l'installation dans la région du groupe espagnol de contreplaqués Garnica est en discussion : **le peuplier a plus que jamais de l'avenir.**

CHÊNE

À la suite de la campagne de la Fédération Nationale du Bois sur le problème de l'approvisionnement des scieries de chênes, de l'export des grumes, les services de l'État organisent dans les régions des consultations au sein de la filière pour définir un diagnostic partagé et proposer des solutions. À suivre...



Équilibre Forêt-Gibier : AGISSONS

Photo : Yoann Gard - CRPFA © CNPF

L'équilibre Forêt Gibier : un serpent de mer, me direz-vous ! Plus tout à fait depuis la Loi du 13 octobre 2014 qui a mis en place le nouveau programme national forêt bois avec comme priorité de résoudre les cas de déséquilibre forêt gibier. Les premiers résultats concrets sont là. Une carte des zones en déséquilibre avéré dans le Grand Est a été actée en concertation avec les chasseurs. Une liste d'actions possibles, voire des mesures plus contraignantes à mettre en œuvre dans ces zones, circule aujourd'hui dans les départements pour avis. Chaque zone en déséquilibre devra établir un plan d'action local pour revenir à des densités supportables. Les départements ne sont plus seuls à agir. Ils ont une obligation de résultats et devront rendre compte des actions menées à un comité paritaire régional (voir encadré page 3).

Je tiens avant toute chose à préciser ici que nos instances forestières par définition défendent avant tout les sylviculteurs, c'est-à-dire des propriétaires pour qui la protection et la production de la forêt est prioritaire, et en aucun cas les propriétaires chasseurs sur les aspects "chasse".

ritaires dans les instances de décision du plan de chasse mais malgré cela nous arrivons quand même à nous faire entendre grâce à l'alliance avec l'ONF, les communes forestières et le monde agricole voire la filière bois toute entière dans certaines instances plus larges.

"L'équilibre Forêt Gibier : un serpent de mer, me direz-vous !

Il faut rappeler que le droit de chasse est attaché au droit de propriété. Il est mis à disposition des chasseurs qui sont censés nous rendre des comptes... À ce niveau, j'encourage les propriétaires bailleurs à être bien clairs dans leur bail sur leurs objectifs de gestion (modes de renouvellement et dégâts supportables) et de bien déterminer les conditions d'une résiliation en cas de non atteinte des objectifs fixés contractuellement (voir dans le précédent journal n° 2, article "Quel bail de chasse ?", consultable sur le site du CRPF Grand Est, dans onglet Formation/Information puis Bulletin régional).

Il appartient enfin à nos structures et à leurs représentants de se battre pour permettre aux propriétaires de mener la sylviculture qu'ils entendent, dans des conditions acceptables économiquement, y compris celles plus exigeantes comme la futaie irrégulière très plébiscitée aujourd'hui. Les représentants des sylviculteurs sont mino-

Mais pour se faire bien entendre, il faut également des arguments et des données de terrain. Là, je dirai qu'il est de votre obligation de **nous informer des dégâts que vous subissez en forêt** du fait du gibier. Nous ne demandons pas d'avoir zéro dégât, mais des dégâts acceptables ne remettant pas en cause l'avenir et la diversité de nos forêts.

Depuis quelques années, le 21 mars est "journée internationale des forêts". À cette occasion, les Associations Forestières du Sundgau et du Jura alsacien, de la Vallée de la Bruche, avec le soutien du CRPF, de la Chambre d'agriculture et du Syndicat des propriétaires forestiers d'Alsace, ont accompagné les écoles élémentaires de Ranspach le Bas et de Barembach en forêt. Cette journée labellisée "La forêt s'invite à l'école" a permis

LES INFORMATIONS UTILES dans les discussions "plan de chasse" à venir

Un modèle de déclaration de dégâts et un autre modèle de déclaration de mise en œuvre de protections contre le gibier vont être mis au point pour le Grand Est. Nous vous tiendrons informé des modalités pratiques de ces déclarations à venir. L'installation d'enclos-témoins simples (5 m sur 5 m par exemple) est à encourager pour montrer l'impact du gibier sur l'évolution naturelle de nos milieux forestiers et surtout démontrer la capacité de la forêt à se renouveler à moindre coût en l'absence de gibier.

Sans ces informations, nous ne pourrions pas faire augmenter la pression de chasse sur les cervidés.

Vincent Ott - Président du S.P.F.S. d'Alsace

aux 60 enfants présents d'être sensibilisés à la gestion forestière, aux métiers du bois et au problème des tiques.





Olivier Landel succède à Dominique Barthélemy

Photo : Mireille Mouas - IDF © CNPF

Le Conseil d'Administration du 7 octobre 2017 a élu Olivier Landel à la présidence du Syndicat des Forestiers Privés de la Haute-Marne - FRANSYLVA 52 - Anne Dunoyer s'est associée en tant que Vice-Présidente. Il succède à Dominique Barthélemy qui avait été élu en 2003 à la suite de Hugues de Salignac Fénelon.

Géologue, j'ai travaillé dans les carrières de pierre de Bourgogne, suis retraité depuis 4 ans et participe avec passion à la gestion de forêts familiales. Ma "co-listière", Anne Dunoyer, amoureuse de la forêt, a commencé à s'intéresser à la gestion forestière à la suite des dégâts de la tempête de 1999. Elle a, 10 ans plus tard, repris la gestion d'un groupement forestier familial dans la vallée de la Blaise.

Le syndicat haut-marnais a voulu être identifié sous le nom de FRANSYLVA 52, Fransylva étant le nom du syndicat au niveau national. À cette occasion, le site internet a été créé.

D'abord, quelques chiffres

La Haute-Marne comporte 250 000 ha de forêt soit 40 % du territoire, pour 76 % feuillus (chênes et hêtres). 130 000 ha appartiennent aux communes et aux domaines, 120 000 ha à des forestiers privés. Aujourd'hui, FRANSYLVA 52 compte 420 adhérents (pour 27 000 ha), dont la propriété varie de quelques ares à plusieurs centaines d'hectares. Les préoccupations des propriétaires peuvent donc être bien différentes, regroupement des moyens pour certains, conseils de gestion, questions juridiques... Le Syndicat est à l'écoute de chacun d'entre eux. Pour cela, il a pour objectif d'améliorer sa communication. Le nouveau logiciel de gestion des adhérents mis en place en janvier devrait aider à cela. Nous devons mieux nous faire connaître, le nombre de nos adhérents est en effet trop faible.

De nombreux dossiers en cours, par exemple

- FRANSYLVA 52 propose des **formations** telles que les FOGFOR dont un cycle de 4 journées commence en juin prochain. On abordera plus spécialement les maladies des arbres, le choix des essences, la gestion du gibier, les marchés du bois. Une rencontre qui permet de partager la même passion....
- Il est important que les instances politiques, le grand public, prennent conscience de l'influence positive de la forêt sur l'environnement : absorption du CO₂, filtration de l'eau, milieu riche en biodiversité, production d'un matériau renouvelable qui stocke le carbone... FRANSYLVA 52 s'efforce de **communiquer** dans ce domaine.
- Le **Syndicat représente et défend les intérêts** des forestiers. Un exemple récent, les membres du conseil d'administration sont présents aux comités d'attribution du gibier pour faire état ou non des dégâts remarqués en forêt, et déterminer en lien avec les techniciens du CRPF, l'enjeu des équilibres sylvo-cynégétiques dans les unités de gestion.
- 8 ans après sa mise en chantier, **le parc national en forêt feuillue** de plaine, situé à cheval sur les départements de la Côte d'Or et de la Haute-Marne, suscite une grande vigilance de la part du syndicat, afin que les intérêts des propriétaires forestiers soient préservés, mais aussi qu'en cas de

contraintes, elles soient supportées à part égale par les différents acteurs.

- Le syndicat propose à ses adhérents une **assurance Responsabilité Civile multirisques forêt** et se déclare agir en qualité de Groupement de propriétaires forestiers. Les adhérents bénéficient ainsi de conditions de cotisation très avantageuses pour les différentes garanties et protections juridiques.

Le syndicat est un "groupement formé pour la défense d'intérêts économiques communs... il a pour objet de défendre des intérêts directement professionnels", et vous le constatez, la tâche est immense. Le syndicat à l'échelle du département n'a pas toujours les moyens nécessaires : Il serait temps de se regrouper par zones géographiques, et mettre nos moyens en commun, pour financer un bureau et une personne à plein temps qui coordonnerait les actions.

Olivier Landel - Président FRANSYLVA 52

" Il n'est pas un site de forêt qui n'ait sa signification, pas une clairière, pas un fourré qui ne présente des analogies avec le labyrinthe des pensées humaines. Quelle personne parmi les gens dont l'esprit est cultivé ou dont le cœur a reçu des blessures, peut se promener dans une forêt, sans que la forêt lui parle ? "

Honoré de Balzac

Les composés chimiques extractibles du bois : quel intérêt pour le forestier ?

Le bois, jusque dans les années 1950, constituait la principale matière première de la chimie. 70 ans après, le pétrole l'a largement détrôné. Mais ce succès indéniable de la pétrochimie ne va pas sans problème. C'est pourquoi, elle effectue actuellement une transition sans précédent vers la chimie "verte", au sens de plus respectueux de l'environnement et de la santé humaine. 12 principes la caractérisent. Le 7^{ème} propose de baser les approvisionnements sur la biomasse végétale et donc sur les ressources forestières. Aujourd'hui la chimie revient vers la forêt : que peut-elle lui offrir comme matière première ?

Elle peut lui fournir de la cellulose, ce n'est pas nouveau. La papeterie la valorise, mais aussi les unités de production de cellulose de spécialité et de fibres textiles. Elle peut offrir les 2 autres constituants de la structure du bois à savoir la lignine et les hémicelluloses. On sait moins bien les valoriser mais les recherches vont bon train. Réunis, ces 3 constituants pourraient donner des sucres et de là des bio-carburants de 2^{ème} génération, ainsi que de nombreux intermédiaires chimiques.



Aujourd'hui, la chimie interroge la forêt : que peut-elle lui offrir comme matière première ?

Le bois et les écorces peuvent offrir des composés chimiques non structurants, qui peuvent être extraits par des solvants d'où leur nom d'extractibles. Prenons une image familière : dans la cafetière, l'eau très chaude passe au travers de la poudre de café et nous offre le "café", constitué des extractibles du café. Dans ce cas, le solvant est l'eau. Celle-ci reste le solvant le plus "vert" largement utilisé dans l'industrie, bien que d'autres solvants soient utilisés au laboratoire. Parmi les extractibles, les tanins sont peut-être les plus connus. On les consomme dans les bons vins,

ils permettent de tanner le cuir, surtout autrefois, avant l'utilisation du chrome. Les tanins permettent par ailleurs de fabriquer des adhésifs, des résines et des mousses isolantes, au moins les tanins des résineux. Les tanins des essences feuillues pourraient être davantage valorisés dans l'alimentation du bétail pour améliorer la lactation, et dans la cosmétique. Tous les tanins font partie de la grande famille des polyphénols ; ils présentent des propriétés antifongiques, antibactériennes, anti-oxydantes très

intéressantes pour la pharmacutique et la production des compléments alimentaires humains. Les nœuds du bois en contiennent des taux élevés (20 %), lignanes chez les résineux, flavonoïdes chez les feuillus. Des flavonoïdes, il y en a aussi dans les écorces. Un beau succès scientifique et commercial français concerne le pycnogénol de l'écorce de Pin maritime, puissant anti-oxydant. A côté des polyphénols, on trouve les terpènes et dérivés comme la térébenthine, la paraffine des bougies ...L'intérêt du bois pour la chimie n'est donc plus à démontrer.

Oui, mais quel est l'intérêt du propriétaire forestier pour ces extractibles ?

L'intérêt du propriétaire forestier vient en premier lieu du fait qu'il est à l'origine de toute la filière forêt-bois ; *a priori* toute valeur ajoutée à cette filière permettra de vendre mieux et davantage de bois et de réaliser les éclaircies. Tout en respectant la hiérarchie des usages (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie) le bois issu directement de la forêt pourrait être valorisé en chimie des extractibles, à l'instar du bois énergie, à condition de trouver comment séparer à moindre coût les fractions de biomasse particulièrement riches. Toute idée est la bienvenue, probablement à mettre en œuvre au niveau des plateformes de stockage. Les connexes industriels, écorce en tête, sont des candidats plus sérieux. Leur valorisation a profité de la formidable promotion par l'État de la filière énergie et de ses multiples réussites. Dans cette forte demande de bois énergie, le "bois - extractibles" pourrait tirer son épingle du jeu.

Quatre raisons à cela :

1. les volumes de biomasse nécessaires pour récupérer ces extractibles sont faibles, correspondant à des marchés de niche de composés à forte valeur ajoutée ;



2. seules les fractions les plus riches doivent être dédiées à cette chimie ;
3. parmi celles-ci, les écorces massivement brûlées, sont en fait un combustible de qualité moyenne qui pourrait être plus facilement dirigé vers une filière chimie que les autres combustibles ligneux ;
4. enfin les fractions les plus riches, notamment les écorces ou bien certains résidus de papeterie, débarrassées de leurs extractibles,

pourraient encore approvisionner les filières énergie et des substrats horticoles selon le principe de valorisation en cascade.

Pour bien cibler ces fractions, des études sont en cours notamment dans le projet EXTRAFOREST (*voir encart*). Les résultats ne devraient tarder. Ils seront postés sur le site du projet au fur et à mesure de leur obtention.

Francis Colin - INRA

EXTRAFOR EST : un projet au service de la filière forêt-bois régionale.

Ce projet lauréat de l'appel "Investissement-innovation pour l'amont forestier" du ministère de l'agriculture, est piloté par l'INRA Grand Est-Nancy. Il est financé par le Ministère de l'Agriculture, le FEDER Lorraine, le LABEX Arbre, l'ADEME, la région Grand Est et l'INRA. Il est labellisé par les pôles de compétitivité Fibres EnergieVie et IAR (Industries et Agro-Ressources). Les unités de recherche INRA-SILVA, LERMAB et BETA, l'IGN, le CRITBois et l'ONF mènent l'étude en associant de nombreux acteurs de la filière forêt-bois répartis en 4 comités consultatifs : ressource-échantillonnage, outil de prospective, diffusion des résultats et comportements des acteurs.

EXTRAFOREST s'intéresse à la quantification, l'hétérogénéité et la mobilisation des ressources en composés chimiques extractibles, présents dans les branches, les nœuds, l'écorce, le duramen et l'aubier. Les principales essences de bois étudiées proviennent du Grand Est et de Bourgogne-Franche Comté : sapin, épicéa, douglas, chêne, hêtre.

La tâche 1 vise à connaître les taux et quantités d'extractibles dans les arbres, la ressource en

extractibles régionale aussi bien en forêt que dans les connexes industriels de sapin, épicéa, chêne, douglas et hêtre et synthétiser les connaissances. En termes simples, l'objectif est de détecter les fractions de ressource les plus riches et accessibles : dans quelle essence, dans quelle partie de l'arbre, en forêt ou en scierie, papeterie... Un autre objectif est de construire un outil de prospective. Cet outil est conçu pour être au service des décideurs régionaux ou nationaux, leur permettant d'évaluer la faisabilité d'une filière régionale des extractibles et d'acteurs particuliers pour qu'ils évaluent s'ils ont intérêt à s'impliquer dans une telle filière.

La tâche 2 anime une importante concertation régionale en diffusant les connaissances, présentant l'outil de prospective et en analysant le comportement des acteurs face à cette perspective d'innovation. Un des objectifs affirmés est de rapprocher la chimie verte de la filière forêt-bois.

Pour de plus amples informations consulter le site

<http://www6.inra.fr/extraforest> ou **contacter** francis.colin@inra.fr

Participer à un FOGEFOR

C'est se retrouver au milieu d'un mélange composite de participants. Certains sont déjà très au fait de la gestion des bois, d'autres au contraire, totalement novices. Toutes les couches sociales sont représentées, mais l'alchimie se produit. Qui avec sa feuille et son crayon, qui avec son sens de l'observation, qui avec sa connaissance du terrain... chacun écoute, regarde, s'interroge, échange, bref apprend sur le terrain et dans les salles.

"Qu'on ne s'y trompe pas, bien que studieuse, l'ambiance y est très conviviale et l'échange entre les propriétaires, fructueux."

Deux femmes, deux Ardennaises, vous font part de leur expérience de formation FOGEFOR dans les Ardennes. Les femmes sont minoritaires en forêt et pourtant, elles n'y sont pas malheureuses. Bien au contraire, nous en attestons !

Toutes deux étions amoureuses de la forêt, avec une approche plus affective que raisonnable : forêt patrimoine, forêt refuge naturel, forêt plus ou moins rêvée, idéalisée... Nous étions l'une et l'autre assez ignorantes des méthodes sylvicoles actuelles. La découverte des formations FOGEFOR, ouvertes à tous, quelle que soit l'importance de son patrimoine forestier, a été une étape essentielle dans notre parcours de propriétaire. Nous nous sommes inscrites à cette formation parce qu'il nous a semblé indispensable d'avoir une connaissance assez approfondie des principes de la sylviculture, afin de comprendre les travaux qui nous sont proposés, d'être à l'initiative de ceux-ci, voire d'intervenir par nous-mêmes en forêt. Nous avons donc suivi, dans un premier temps, une formation de base, d'une durée de 10 journées réparties sur l'année, suivie de cycles FOGEFOR de perfectionnement sur des thèmes précis. Tout d'abord, la qualité des intervenants, complémentaires dans leur approche des thèmes abordés, nous a immédiatement rendues réceptives à l'enseignement dispensé... et très vite nous sommes devenues des passionnées !

C'est que le sujet est vaste et sérieux, de la plantation d'un arbre à sa coupe en passant par l'inévitable fiscalité, les sujets sont inépuisables et nécessitent sans cesse d'être réactualisés.

Comment se passe une journée FOGEFOR ? Le schéma en est plaisant :

- Le matin, retrouvailles toujours conviviales, pour un cours théorique, avec support d'un diaporama et documents sur papier. L'aspect professoral de cette séquence n'exclut pas, bien évidemment, les questions et les échanges.
- l'après-midi, application en forêt de connaissances acquises le matin. Par exemple, s'il s'agit d'une séquence sur les coupes d'éclaircies, l'après-midi, par petits groupes, nous irons réfléchir à la manière de réaliser une telle opération dans une forêt qui en a besoin.

Cette répartition du temps de formation nous a paru très productive. L'application concrète et immédiate des enseignements nous permet de bien saisir les enjeux et les difficultés du problème abordé le matin. Chaque groupe comporte environ 25 personnes. C'est aussi un des points forts des FOGEFOR : la variété des participants permet de confronter des expériences diverses : petites ou grandes forêts, d'origine familiale ou d'acquisition récente,



propriétaires habitant près de leur bois ou citadins disposant de peu de temps... Bien que studieuse, l'ambiance y est très conviviale et l'échange entre les propriétaires, fructueux. Avant de chausser nos bottes pour arpenter la forêt, nous déjeunons ensemble, dans un restaurant ou en lisière de forêt aux beaux jours. C'est là que, dans une atmosphère de détente, nous pouvons faire connaissance, avoir des conversations informelles et passionnantes avec nos enseignants, nouer des liens d'amitié. Les FOGEFOR se poursuivent donc, longtemps après les journées prévues au calendrier, grâce à ces amitiés que nous y avons initiées. L'investissement financier est modique (200 € pour une session complète), alors n'hésitez pas, inscrivez-vous à ces formations d'une grande qualité et faites connaître autour de vous ces journées attractives à bien des égards.



Brigitte Prévôt
Claudette Rayé Nivoix

Pour s'inscrire au FOGEFOR :

- Champagne-Ardenne à : UFPCA section FOGEFOR - Maison Régionale de la Forêt et du Bois - Complexe agricole du Mont Bernard - Route de Suippes - 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE - ☎ 03 26 65 75 01
- Lorraine-Alsace à : Union Forestière de l'Est - CRPF - 11 rue de la Commanderie - 54000 NANCY - ☎ 03 83 90 10 70

CRPF GRAND EST

41 av. du Général de Gaulle-57050 Le Ban St-Martin
E-mail : grandest@crpf.fr
Directeur de la publication : Alain Lefeuvre
Rédacteurs en Chef : Anne Madesclaire, Philippe Laden

Secrétaire de Rédaction :

Marie-Françoise Grillot
Graphiste : Musiconair
Mise en page : Béatrice Molinier
Imprimerie : L'Huillier SA - Florange (57)

Photo couverture : Sylvain Gaudin - CRPF Grand Est © CNPF

Numéro tiré à 18 000 exemplaires
ISSN 2555-4654
Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution
Labellisé Imprim'Vert

Le Journal d'information forestière La forêt privée du Grand Est est réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière du Grand Est, par l'UFE et l'UFPCA. Il vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées.